



Les récents débrayages ont amené l'employeur à ré-ouvrir les négociations salariales.

Aux termes de la réunion de négociations de ce jour, la direction propose une prime exceptionnelle de 200 euros pour les classes 1 à 6, versée au mois d'août.

C'est une avancée, mais que nos 3 organisations syndicales jugent inacceptable.

Faute d'accord, l'employeur appliquera unilatéralement cette mesure, inéquitable et pour le moins insuffisante.

**L'Intersyndicale CGT - CFE CGC - UNSA**  
**Le 30 Avril 2013**